

OurShare



Own part of Kerry

Country Employee Tax Notes

Cameroon

Notes sur l'imposition locale des employés

Cameroun



The Employee Tax Notes summarises the tax treatment and individual tax-related responsibilities for shares acquired under Kerry's OurShare Plan.

This summary is for guidance only. You taxation depends on your personal circumstances. It is recommended that you consult your own tax advisor to confirm your personal tax position.

The information in this document is based on prevailing tax law and practice as at July 2025 and may be subject to change.

Les Notes sur l'imposition des employés résument le traitement fiscal et les responsabilités individuelles en matière d'imposition pour les actions acquises dans le cadre du plan OurShare de Kerry.

Cette synthèse est proposée à titre purement indicatif. Votre imposition dépend de votre situation personnelle. Nous vous invitons à consulter votre conseiller fiscal afin de clarifier votre situation fiscale personnelle.

Les informations contenues dans ce document reposent sur la législation et la pratique fiscales en vigueur en juillet 2025 et peuvent faire l'objet de modifications.

Country Tax Notes – Cameroon

	Taxable Event	Tax Treatment	Employer Action	Participant Action
Enrolment	*	-	-	-
Monthly Contributions	*	-	-	-
Purchase	*	-	-	-
Matching Share Grant	*	-	-	-
Holding Period	*	-	-	-
Matching Share Vest	✓	Managed by Payroll	 Income tax and social security is due on the market value of the Matching Shares on the vesting date. Kerry is required to report the taxable value and withhold taxes due via payroll. Some shares will be sold immediately after the vesting to cover the taxes due using appropriate tax rate (Sell-to-Cover). Appropriate adjustment will be made via payroll if the tax funds collected via Sell-to-Cover does not match the actual taxes due. 	-
Dividend Reinvestment	✓	Self-Assessment	-	Dividends will be subject to a flat tax rate of 15%. This should be reported in your Annual Tax Return. As Kerry is an Irish incorporated company, it is mandatory under Irish tax law for the company to deduct Dividend Withholding Tax (DWT) of 25% to your dividend. Please note that as your dividend is settled as reinvested shares, this does not have a direct cash impact on you. You may be eligible for tax refund from Irish Revenue. Please refer to the detailed information available on Irish Revenue website. It is recommended you seek advice from your personal tax advisor should you wish to apply tax refund or tax credit.

Sell Your Shares	✓	Self-Assessment	-	You are responsible for reporting any gains due via your personal tax return when you sell your shares acquired via OurShare, as capital gain tax may be due. Capital gains are taxed at a maximum rate of 16.5%.
------------------	---	-----------------	---	---

Country Tax Notes – Cameroon

Income Tax Rates

When you receive your matching share after the conclusion of the vesting period, this will be deemed a taxable benefit. Income tax will apply to your matching share at progressive tax rates through payroll.

Income tax rates are progressive as follow:

Net income (XAF)	PIT rate (%)
0 to 2,000,000	11
2,000,001 to 3,000,000	16.5
3,000,001 to 5,000,000	27.5
more than 5,000,000	38.5

Employee social security:

- National Social Insurance Fund (NSIF) contributions:
 4.2% (compulsory) or 8.4% (voluntary);
- Cameroon Housing Fund (CFC): 1%.

The NSIF element of social contributions is capped at a salary basis of XAF750,000 per month or XAF9,000,000 per year. CFC social contributions do not have a cap.

Capital Gains Tax

Purchased Shares - Capital gains tax may apply on the increase in value since purchase. Capital gains derived from the sale of shares are subject to tax at a flat rate of 16.5%.

Matching Shares - Capital gains tax may apply on the increase in value since vest. Capital gains derived from the sale of shares are subject to tax at a flat rate of 16.5%.

Individual Tax Reporting

Employees are required to file a tax return if the individual has received taxable income which has not been withheld by the employer or at source. Capital gains and dividends are reported in the Annual Tax Return. The returns can be filed online. The tax return can be downloaded from the website here.

What's the reporting deadline?

The Annual Tax Return must be filed by 15 March. Employees are required to file a declaration (annual summary income tax return) at their local tax office by 30 June.

If the tax return declaration shows a balance due, the tax must be paid when the declaration is filed. Capital gains tax and dividend tax must be paid by 15 days following the distribution.

Notes sur l'imposition locale - Cameroun

	Événement imposable	Traitement fiscale	Action de l'employeur	Action du participant
Enregistrement	×	-	-	-
Contributions mensuelles	×	-	-	-
Achat	×	-	-	-
Octroi d'actions de contrepartie	×	-	-	-
Période de conservation	×	-	-	-
Acquisition d'actions de contrepartie	√	Géré par le département du personnel (Payroll)	 L'impôt sur le revenu et la sécurité sociale sont dus sur le cours des actions de contrepartie à la date d'acquisition. La société Kerry doit déclarer la valeur imposable et prélever les impôts dus via le système de rémunération. Certaines actions seront vendues immédiatement après l'acquisition des droits pour couvrir les impôts dus en appliquant le taux d'imposition approprié (Sell-to-Cover). Un ajustement approprié sera effectué via la rémunération si les fonds fiscaux collectés par le biais de Sell-to-Cover ne correspondent pas aux impôts réellement dus. 	-
Réinvestissement des dividendes	√	Auto-évaluation	-	Les dividendes seront soumis à un taux d'imposition forfaitaire de 15 %. À mentionner dans votre déclaration d'impôt annuelle. Kerry étant une société de droit irlandais, la législation fiscale irlandaise impose à la société de prélever une retenue à la source sur les dividendes (DWT) de 25 % sur votre dividende. Veuillez noter que comme votre dividende est réglé sous forme d'actions réinvesties, cela n'a pas d'impact direct sur votre trésorerie. Il se peut que vous ayez droit à un remboursement d'impôt de la part de l'administration fiscale irlandaise. Veuillez consulter les informations détaillées disponibles sur

				le site Internet de l'administration fiscale irlandaise. Nous vous conseillons de prendre l'avis de votre conseiller fiscal si vous souhaitez demander un remboursement d'impôt ou un crédit d'impôt.
Vendre ses actions	✓	Auto-évaluation	-	Il vous incombe de déclarer les bénéfices dus via votre déclaration d'impôts personnelle si vous vendez vos actions acquises via OurShare, car un impôt sur les gains en capital (plus-value) peut être dû. Les plus-values sont imposées à un taux maximal de 16,5 %.

Notes sur l'imposition locale - Cameroun

Taux d'imposition sur le revenu

Lorsque vous recevez votre action de contrepartie après la fin de la période d'acquisition, il s'agit d'un avantage imposable. L'impôt sur le revenu s'appliquera à votre part de contrepartie à des taux d'imposition progressifs par le biais de la paie.

Les taux d'imposition sur le revenu sont progressifs comme suit :

Résultat net (XAF)	Taux d'IPP (%)
0 à 2 000 000	11
2 000 001 à 3 000 000	16.5
3 000 001 à 5 000 000	27.5
Plus de 5 000 000	38.5

Sécurité sociale des employés :

- Cotisations au Fonds national d'assurance sociale (NSIF): 4,2 % (obligatoire) ou 8,4 % (volontaire);
- Fonds camerounais de l'habitat (CFC) : 1 %.

L'élément NSIF des cotisations sociales est plafonné à une base salariale de 750 000 XAF par mois ou 9 000 000 XAF par an. Les cotisations sociales du CFC ne sont pas plafonnées.

Impôt sur les plus-values

Actions acquises - L'impôt sur les plus-values peut s'appliquer à l'augmentation de la valeur depuis l'achat. Les plus-values provenant de la vente d'actions sont soumises à un taux d'imposition forfaitaire de 16,5 %.

Actions de contrepartie - L'impôt sur les plus-values peut s'appliquer à l'augmentation de la valeur des actions depuis leur acquisition. Les plus-values provenant de la vente d'actions sont soumises à un taux d'imposition forfaitaire de 16,5 %.

Déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques

Les employés doivent remplir une déclaration d'impôt s'ils ont perçu un revenu imposable qui n'a pas été retenu par l'employeur ou à la source. Les plus-values et les dividendes sont déclarés dans la déclaration fiscale annuelle. Les déclarations peuvent être déposées en ligne. La déclaration d'impôt peut être téléchargée à partir du site web ici.

Quelle est la date limite de déclaration ?

La déclaration annuelle de revenus doit être déposée avant le 15 mars. Les employés sont tenus de déposer une déclaration (déclaration annuelle récapitulative d'impôt sur le revenu) auprès de leur bureau local des impôts avant le 30 juin.

Si la déclaration de revenus fait apparaître un solde dû, la taxe doit être payée au moment du dépôt de la déclaration. L'impôt sur les plus-values et l'impôt sur les dividendes doivent être payés dans les 15 jours suivant la distribution.

Please note:

- 1. No member of Kerry Group plc or any of their officers, employees, agents or representatives is giving you any investment, tax or other advice in relation to OurShare.
- 2. Whether or not you participate in OurShare is a personal decision which will have no impact on your employment relationship.
- 3. The value of Kerry shares and any investment you make can go down as well as up. Past share price performance is not a guarantee of future share price performance.
- 4. The number of shares you acquire each month using your contributions will vary depending on the share price and exchange rate at the time of purchase.
- 5. Exchange rates can fluctuate. You accept that neither Kerry Group plc and any of their officers, employees, agents or representatives will be liable for any loss due to movements in the exchange rate and/or due to delays in procuring a sale or transfer of the underlying shares.
- 6. The information provided in connection with your participation in OurShare serves as guidance only and is not intended to be specific to your own position. If you are in any doubt as to whether or not to join, you should seek duly-qualified independent, professional financial advice. Kerry Group plc and any of their officers, employees, agents or representatives cannot be held responsible for any action taken as a result of the information provided.
- 7. Your participation in OurShare is subject to the Plan Rules, Award Agreement and any other document incorporated by reference, which can be found on the OurShare hub. In all circumstances, including a conflict with the information provided on this website and other communications made in connection with OurShare, then the Plan Rules, Award Agreement and any other document incorporated by reference, will prevail.
- 8. At times, some colleagues may know information that's not yet public knowledge, but may impact our share price (e.g., upcoming year-end financial results). If this applies to you, it may impact your ability to trade in Kerry shares. You may be contacted by Kerry Group plc should this apply to you. See our Dealing in Securities Policy for more details.



Remarque:

- Aucun membre de Kerry Group plc ni aucun de ses dirigeants, employés, agents ou représentants ne vous donnera de conseils en matière d'investissement. de fiscalité ou autre en relation avec OurShare.
- 2. La participation à OurShare est une décision personnelle qui n'a aucune incidence sur votre relation de travail.
- La valeur des actions Kerry et de tout investissement que vous réalisez peut varier à la hausse comme à la baisse. L'évolution passée du cours de l'action n'est pas une garantie de l'évolution future du cours de l'action.
- 4. Le nombre d'actions que vous acquérez chaque mois grâce à vos contributions varie en fonction du prix de l'action et du taux de change au moment de l'achat.
- 5. Les taux de change peuvent fluctuer. Vous acceptez que ni Kerry Group plc ni aucun de ses dirigeants, employés, agents ou représentants ne soient tenus responsables en cas de perte due à des fluctuations du taux de change et/ou à des retards dans la réalisation d'une vente ou d'un transfert des actions sous-jacentes.
- 6. Les informations fournies dans le cadre de votre participation à OurShare ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas destinées à être spécifiques à votre propre situation. En cas de doute sur votre décision de vous inscrire ou non, nous vous invitons à solliciter un conseil financier professionnel indépendant et dûment qualifié. Kerry Group plc et ses dirigeants, employés, agents ou représentants ne peuvent être tenus responsables de toute action entreprise à la suite des informations fournies.
- 7. Votre participation à OurShare est soumise au règlement du Plan, à l'Accord d'attribution et à tout autre document intégré par référence, disponibles sur le hub OurShare. En toutes circonstances, et notamment en cas de conflit avec les informations fournies sur ce site web et d'autres communications en lien avec OurShare, le règlement du Plan, l'Accord d'attribution et les autres documents intégrés par référence prévaudront.
- 8. Il se peut que nos collègues aient connaissance d'informations qui ne sont pas encore publiques, mais qui peuvent avoir une incidence sur le cours de nos actions (par exemple, les résultats financiers de fin d'année à venir). Si vous êtes dans ce cas, cela peut avoir un impact sur votre capacité à négocier des actions Kerry. Vous pouvez être contacté par Kerry Group plc si cela s'applique à vous. Pour plus de détails, voir notre Politique en matière d'opérations sur titres.

